

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN  
EN DATE DU 7 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 7 juillet 2025 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 01 juillet 2025.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – Mme CARPENTIER Nicolette - M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. BROUTA Luc - M. GLAVIER Florian – Mme HAUSSIN Chantal – Mme BOUAOUINA Vanessa (jusque 18h45) – Mme FONTAINE Anne-Sophie - M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – M. BODA Luc – M. NEF Léopold - Mme STAWICKI Rose-Marie - M. CAPRON Olivier

Absents ayant donné procuration :

|                       |   |                          |
|-----------------------|---|--------------------------|
| Mme TISON Florelle    | à | Mme SALADIN Colette      |
| M. TISON Vincent      | à | Mme CARPENTIER Nicolette |
| M. VERLET Jean-Pierre | à | Mme BROWERS Any          |

Absents : M. ANNICHINI Jean Louis - Mme COSTANTINI Maria – M. SANCHEZ Louis – Mme BOILEUX Nathalie

Membres en exercice : 27

Présents : 20

Quorum : 14

Votants : 23

Secrétaire : Mme SALADIN Colette

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 27 mai 2025
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Convention CONV 25 RD 943 132 148
4. Convention de superposition de gestion - VNF

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

**1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 MAI 2025**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 03 voix Contre, 00 Abstention et 20 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

## **2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2020 fixant le montant des indemnités de fonction des élus,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2025 portant à 5 le nombre de postes d'adjoint au Maire,

Vu que l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu la démission de Monsieur Emmanuel DA SILVA du poste d'adjoint, acceptée par Monsieur le Sous-préfet de Valenciennes le 24 juin 2025,

Il est demandé au conseil municipal :

- de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint au Maire
- de maintenir le montant des indemnités fixé dans la délibération du 15 juin 2020

Mme BOUAOUINA Vanessa quitte la séance à 18h45.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 02

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

## **3- CONVENTION RD 943 -132 -148**

Au vu du remplacement de feux tricolores, d'aménagement de passages piétons et de la pose de radars pédagogiques et de leur entretien ultérieur,

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention transmise au conseil municipal

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 02

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

#### **4- CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION - VNF**

Dans le cadre de l'actualisation de la convention de superposition de gestion avec VNF, nous vous soumettons l'avenant à cette convention.

Cet avenant nous intègre dans cette convention TRIPARTIE entre la CAPH, VNF et les communes déjà présentes sur cette convention (Hasnon, Millonfosse, Saint-Amand, Nivelle, Château l'Abbaye, Mortagne-du-Nord)

Celle-ci permet officiellement le passage des cycles et le jalonnement de la Véloroute de la Scarpe et la Véloroute au Fil de l'Eau. Elle définit également les modalités d'entretien entre la CAPH et VNF. La Porte du Hainaut garde l'entretien, et cela jusqu'au fil d'eau..

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention transmise au conseil municipal

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La Secrétaire  
Colette SALADIN

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK